



Les habitants de la commune d'accueil du parc éolien Les Pierrots, situé à Saint-Georges-sur-Arnon dans l'Indre, bénéficient d'un tarif d'électricité avantageux.

STEPHANE ADAM - RWE

## Tarifs bonifiés d'électricité éolienne : comment ça marche ?

Des développeurs, en partenariat avec des fournisseurs, proposent aux riverains de parcs des offres préférentielles sur leur facture d'électricité. L'objectif ? Le partage de la valeur, la mise en lumière de l'utilité de la production renouvelable et une meilleure acceptabilité de l'éolien. PAR CLAIRE BAUDIFFIER

**S**elon une idée reçue, les riverains des parcs d'énergie renouvelable ne bénéficient pas des retombées économiques et n'y trouvent aucun intérêt. C'est une critique que la filière entend depuis des années. Au-delà du fait que c'est faux – l'éolien génère notamment des retombées fiscales pour les territoires (lire notre hors-série « Éolien et territoires », octobre 2023) –, certains développeurs ont décidé de réfléchir à une manière de proposer un avantage concret et palpable aux habitants vivant à proximité d'éoliennes.

C'est le cas de RWE, qui propose depuis 2023 une offre aux riverains de deux parcs – l'un dans l'Indre, l'autre en Côte-d'Or : des tarifs

d'électricité avantageux. Pour cela, le développeur et exploitant a noué un partenariat avec Énergie d'ici, fournisseur d'électricité verte. « Nous sommes une marque créée par des producteurs d'hydroélectricité des Pyrénées-Atlantiques. En plus de notre propre production, nous nous fournissons en direct en électricité verte – éolien, solaire, biomasse –, et à la marge sur le marché de l'électricité », détaille Charlotte Bazire, responsable communication de ce fournisseur, qui s'adresse à la base majoritairement aux clients professionnels. Pour bénéficier de l'offre, les habitants des communes de Migny et Saint-Georges-sur-Arnon (Indre) et d'Allerey (Côte-d'Or) doivent donc contractualiser avec Énergie d'ici. Pour bien comprendre, ce n'est pas là de l'auto-consommation : les riverains bénéficient d'électricité verte qu'Énergie d'ici a achetée *via* des garanties d'origine.

### 528 EUROS MAXIMUM

« Les réductions sur la facture d'électricité ont été calculées en fonction de la puissance du parc, à savoir 20 euros par MW installé. Le parc des Pierrots, dans l'Indre, affiche une puissance de 26,4 MW, donc la réduction maximum

peut être de 528 euros pour le client », détaille Joseph Fonio, président de RWE France. L'offre est ouverte pour les compteurs entre 3 et 36 kVA, ce qui inclut donc les petites entreprises et les agriculteurs. Concrètement, en option de base pour une puissance souscrite de 3 kVA, l'abonnement est proposé à 9,67 € par mois et à 22,16 centimes d'euro par kWh, quand chez EDF, le tarif bleu réglementé (au 1<sup>er</sup> février 2024) est de 9,63 € par mois et de 25,16 centimes d'euro par kWh. « La réduction a été plafonnée à 50 % maximum de la facture d'origine, pour ne pas donner un signal inverse à celui de la sobriété : mon électricité n'est pas très chère, donc je peux me permettre de consommer plus, voire de la gaspiller », poursuit Joseph Fonio.

RWE compense la différence auprès du fournisseur. « C'est un choix financier que nous intégrons dans le coût total du parc. Cela nous semble très important que les riverains puissent avoir une retombée palpable et concrète. C'est indispensable que les parties prenantes locales bénéficient de retombées pour que les renouvelables se développent. C'est notre conviction et nous devrions proposer à l'avenir ce genre d'offres sur la majorité de nos parcs, ajoute-t-il. Cette mesure fait partie d'un ensemble plus large visant à favoriser l'acceptabilité : participation financière à des projets de rénovation énergétique dans les communes, dispositif de mécénat tels les fonds de dotation régionaux que nous sommes en train de mettre en place, qui soutiendront les associations locales pour des projets de sauvegarde du patrimoine, de préservation de la biodiversité... »

#### ET LA PÉRÉQUATION TARIFAIRE ?

Mais comment, légalement, cette offre de tarifs bonifiés peut-elle se mettre en place, alors même qu'un amendement en ce sens avait été discuté, puis rejeté au nom de la péréquation tarifaire l'an passé au moment de la discussion sur la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ? « En fait, la péréquation tarifaire fait référence aux coûts associés à l'acheminement d'électricité. En France, deux consommateurs d'électricité avec le même profil de consommation et ayant souscrit une même offre auprès d'un fournisseur disposent du même tarif, et ce, quel que soit leur lieu d'habitation. Quelqu'un vivant en montagne paiera donc le même prix qu'un foyer en plaine,

*La réduction sur la facture proposée aux riverains est prise en charge par le développeur et entre dans l'économie du parc.*



ROMUALD MAGINOT - ERG

alors que les coûts de raccordement sont plus élevés en altitude, si l'on veut donner un exemple », explique Mathias Laffont, délégué général adjoint de l'Union française de l'électricité (UFE). Dans le cas des tarifs bonifiés RWE, Énergie d'ici indique que « l'offre adressée exclusivement aux habitants riverains des parcs éoliens est une offre différente de [notre] offre particuliers "classique". Quand l'offre est différente, la péréquation tarifaire n'a pas lieu d'être posée. »

Si certaines voix s'étaient élevées l'an passé contre l'amendement, c'est aussi au nom de l'équité. « À l'UFE, nous avons eu de nombreux échanges sur le sujet. Nous n'étions pas forcément favorables puisque s'il avait été adopté, la compensation financière aurait été réalisée par le fournisseur [et non par le développeur, ndlr], donc supposément par l'État et indirectement par le contribuable. Cela ne nous paraissait pas logique, poursuit Mathias Laffont. Par ailleurs, cela posait une autre difficulté : à qui les tarifs bonifiés pouvaient-ils être proposés ? Aux riverains de la commune seulement ? Nous estimions que cela pouvait avoir un effet contre-productif sur l'acceptabilité. » Selon l'UFE, il est plus pertinent d'avoir une approche « bien commun, bien collectif » en faisant en sorte que les développeurs abondent des fonds utilisés pour des projets – de rénovation énergétique de bâtiments comme les écoles ou les gymnases – bénéficiant aux riverains.

#### TRAÇABILITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Un autre développeur, ERG, propose aussi un rabais aux riverains de parcs éoliens dans le Pas-de-Calais et la Marne. Cette offre va au-delà des communes d'implantation, puisque le cercle a été élargi à plusieurs communautés de communes. Pour cela, ERG a noué un partenariat avec Volterres, fournisseur d'électricité verte. Les habitants, en contractualisant avec Volterres, bénéficieront du même tarif que le tarif réglementé de vente (TRV), puis obtiendront un remboursement de 100 euros par an, mensualisés sur la facture, une somme prise en charge par ERG. « Nous ne nous contentons pas d'acheter des garanties d'origine, nous nous assurons aussi d'agréger les flux d'électricité. Le système de traçabilité horaire certifié par une blockchain<sup>1</sup>, que nous avons développé, permet de rendre compte de nos achats d'électricité auprès des producteurs indépendants. Concrètement, sur sa facture et son espace en ligne, l'habitant a une vision de son mix électrique et de la part achetée au parc de production local », explique Xavier Bottou, responsable marketing et partenariats de Volterres. « Pour ERG, l'ambition est de



STÉPHANE ANGLADE

mettre en lumière l'utilité de la production d'énergies renouvelables, de participer à l'acceptabilité des parcs, d'engager une réflexion plus large sur les consommations d'électricité et leur maîtrise », poursuit Thomas Halbert, directeur développement et acquisition chez ERG. Sur les deux offres, le nombre de riverains ayant contractualisé est en deçà de ce qui était attendu. « Cela peut s'expliquer de notre côté par différents paramètres : notre offre a vu le jour en 2022, dans un contexte très particulier sur les questions d'énergie, avec un repli sur l'opérateur historique. Notre offre étant aussi assez spécifique,

elle demande de la pédagogie pour bien l'expliquer, la faire comprendre... Nous avons peut-être sous-estimé cet aspect-là. Enfin, les tarifs réglementés ayant augmenté, la remise de 100 euros n'est peut-être pas suffisante », s'interrogent Volterres et ERG, qui vont retravailler leurs offres pour ces parcs, mais aussi pour ceux à venir. « Toujours en se posant la question de l'équité via notamment la définition du périmètre géographique. » Pour Mattias Vandembulcke, directeur de la stratégie France Renouvelables, ces initiatives vont dans le bon sens. « Que la création de valeurs soit partagée et redistribuée est logique. C'est le maillon manquant de la transition énergétique, la brique qui complète le récit. » ■

1. REDS (Renewable Energy Digit System).